

Monsieur Jean-Noël BARROT Ministre MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES 37, Quai d'Orsay 75700 Paris SP 07

Sylviane NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

Secrétaire de la Commission des Affaires Economiques

Conseillère Régionale

Auvergne Rhône Alpes

Conseillère Municipale de Nancy-sur-Cluses

La Roche-sur-Foron, le 17 juin 2025

Réf.: SN/PV/5174

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la décision annoncée le 11 juin dernier par le Conseil d'État de la République et canton de Genève, de mettre un terme, à compter de la rentrée 2026, à l'accueil dans les écoles publiques genevoises des élèves dont le domicile se situe hors du territoire cantonal.

Cette décision, aussi soudaine qu'unilatérale, met fin à une exception transitoire mise en place en 2019 et concerne directement plus de 2 500 élèves domiciliés côté français, notamment dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain.

Ces enfants, actuellement scolarisés à Genève pour des raisons de proximité géographique, de cohérence familiale ou encore de liens avec le marché de l'emploi genevois, seront contraints de réintégrer à brève échéance les établissements scolaires français.

Outre la légitime inquiétude des familles concernées, souvent composées de travailleurs frontaliers dont les contributions fiscales et sociales bénéficient directement à la Suisse, cette décision aura un impact majeur sur les collectivités territoriales françaises du bassin genevois.

Communes, intercommunalités, départements et services de l'Éducation nationale vont devoir absorber, dans des délais très courts, un afflux significatif d'élèves, sans avoir pu ni anticiper ni planifier les investissements indispensables en infrastructures, en personnels ou en transports scolaires.



Déjà confrontées à une forte pression démographique et foncière, les communes frontalières de Saint-Julien-en-Genevois à Annemasse, en passant par Archamps, peinent à suivre le rythme d'évolution des besoins scolaires. Cette situation risque d'engendrer une dégradation générale de la qualité de l'accueil éducatif, au détriment de l'ensemble des enfants résidant dans ces territoires.

S'il est entendu que le canton de Genève peut organiser librement son système éducatif, il paraît difficilement acceptable qu'une telle décision, aux conséquences transfrontalières évidentes, ait été prise sans concertation préalable avec les autorités françaises compétentes, ni prise en compte des engagements réciproques entre nos deux pays, notamment dans le cadre de la coopération transfrontalière franco-suisse.

Aussi, je vous serais reconnaissante, Monsieur le Ministre, de bien vouloir m'indiquer si le Gouvernement envisage d'engager rapidement un dialogue diplomatique avec les autorités suisses, et en particulier genevoises, afin d'explorer des solutions concertées permettant de préserver, dans toute la mesure du possible, la continuité éducative pour les élèves concernés.

Je vous remercie par avance pour l'attention toute particulière que vous porterez à cette situation particulièrement préoccupante pour les populations des communes frontalières de mon département et reste naturellement à à votre entière disposition pour échanger avec vous sur ce dossier.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Sylviané NOEL

🗜 🏏 🦍 Sylviane NOEL